



# Déclaration de la CGT au comité technique spécial de service de l'académie d'Aix-Marseille 10 juillet 2020

Notre comité technique est convoqué aujourd'hui pour approuver la charte sur le télétravail qui a été examiné hier en CHS-CT.

Si la CGT apprécie cette convocation du comité technique des services académiques pour autant nous nous étonnons que le seul sujet du télétravail soit inscrit à l'ordre du jour alors que le malaise est grand dans l'ensemble des services académiques. En effet, plusieurs sujets nous semblent devoir être abordés qui tiennent :

- À l'organisation du retour suite au confinement ;
- À l'avenir des DSDEN ;

## L'organisation d'un retour contestable

La CGT souhaite revenir tout d'abord sur la période de confinement et ses conséquences sur les collègues. Lors du dernier CHS-CT, nous appelions votre attention sur les difficultés liées aussi bien à l'impréparation qu'au surcroît de travail occasionné pour nombre de collègues. Nous vous alertions aussi sur les charges de travail à venir.

Aujourd'hui dans nombre de services le constat est là avec une accentuation de la charge de travail, des difficultés et des tensions palpables. Le discours consternant du ministre et sa traduction mécanique et déférente dans les académies ne contribuent pas à un retour serein à la normale.

Pour tout vous dire, ce double discours qui consiste à dire en interne au personnel « vous êtes formidable » et prendre des décisions par ordonnances ou circulaires pour montrer que le gouvernement est intraitable avec les fonctionnaires est INSUPPORTABLE.

Si dans notre académie des discours de bienveillance ont bien été passés, les injonctions de revenir sur le lieu de travail ont parfois pris des tournures intimidantes voire menaçantes. Dans tous les cas, elles ont mal été vécues par les collègues qui n'ont pas ménagé leur peine pour assurer la continuité administrative. Que dire de la demande faite à certains chefs de se montrer « exemplaire » !!!

La consigne prise au plus haut niveau de mettre fin du jour au lendemain au télétravail alors que quelques jours auparavant fleurissaient les discours louangeurs sur ce même télétravail est désolante. Nous nous attendions à plus d'égard.

Et ce n'est pas la prime « COVID » est en cours de mise en œuvre qui change les choses. **Cette prime ne doit être que la juste rétribution des efforts consentis par les collègues. En aucun cas, elle ne constitue une compensation. Toutefois, nous nous interrogeons sur ses conditions d'octroi.**

Pour notre part, nous avons des questions simples :

- Quels sont les critères d'attribution de la prime COVID ?
- Quels seront nos congés et acceptez-vous notre proposition d'avenant à l'accord sur les congés dans les services académiques ?
- Quel sera le régime des ASA à partir du 10 juillet ?
- Quelles dispositions prenez-vous pour les collègues qui ont été amenés à engager des frais supplémentaires pendant le confinement ?

- Enfin et surtout, quelles dispositions prenez-vous au cas d'un reconfinement pour assurer une continuité administrative qui ne se fasse pas dans la douleur pour le personnel ?  
(Sur ce point précis, nous souhaiterions connaître les moyens supplémentaires, qu'ils soient matériels ou d'accès aux systèmes d'informations, que vous envisagez).

## **Secrétariat général des Alpes de Haute-Provence**

Nous avons appris par inadvertance, un mode de communication solidement installé dans l'académie d'Aix-Marseille depuis plusieurs années, la nomination de M. Massenet, actuel secrétaire de la DSDEN 05, en tant que secrétaire de la DSDEN 04.

Le seul hic est qu'il ne quitterait pas ses fonctions actuelles.

Il y a deux ans, la médecin conseillère technique médecin du 04 s'était vu attribuer la mission de l'intérim du 05. Elle assure toujours aujourd'hui l'intérim de ces 2 départements. L'année passée, c'est l'inspectrice de l'IEN IIO du 05 qui a dû assurer l'intérim du 04 en sus de ses missions.

La nomination de M. Massenet si elle est confirmée pose, outre celle de la publication du poste, la question de l'organisation de ce service académique et de la consultation du comité technique des services académiques (Décret 2011-184).

Au-delà de la consultation du CTS, cette nomination fait naître des interrogations sur l'avenir de la DSDEN 04. La CGT rappelle son opposition à la fusion des deux DSDEN en raison de son souci de défendre les équilibres territoriaux et l'emploi dans les départements ruraux et alpins de notre région.

Toutefois, si l'objectif est de fusionner les deux départements, la CGT estime que le personnel est en droit de savoir et d'être accompagné dans ce changement. **Toujours sur le sujet, nous souhaiterions connaître la répartition des emplois fonctionnels dans l'académie.**

## **Télétravail**

Les élus du CTS n'ajouteront rien aux contributions et propositions de nos camarades qui siègent au CHS-CT (cf. leur déclaration préalable).

Nous notons que les contributions de la CGT ont grandement permis l'amélioration de la charte, et que la plupart des propositions de la CGT a été reprise. Ainsi, nous validerons cette charte même si nous regrettons qu'elle ne distingue pas mieux le télétravail choisi du télétravail imposé.

## **Régime indemnitaire**

Pour terminer, et parce que la crise COVID ne fait taire ni les revendications, ni la CGT, nous demandons la réouverture des négociations sur le régime indemnitaire du personnel administratif. Les collègues ont montré tout leur sens du service public et se sont montré à la hauteur d'une crise inédite.

Nous le répétons, la prime COVID ne compense pas la faiblesse du régime indemnitaire du personnel administratif et nous réclamons aujourd'hui la revalorisation de celui-ci.